



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réseaux

Question écrite n° 131061

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les inquiétudes de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle (ADM54) et le syndicat départemental d'électricité (SDE54) relatives à l'application de l'accord cadre départemental pour la dissimulation des réseaux de téléphonie. Il est prévu que lorsque les collectivités décident l'enfouissement du réseau électrique de distribution publique, généralement concédé à ERDF, les opérateurs de communication électroniques doivent prendre en charge l'enfouissement de leur réseau, s'il est en appui commun avec le réseau électrique. Si jusqu'à présent, l'exécution des accords s'était toujours bien déroulée, depuis le début de l'année, les communes réalisent des travaux d'enfouissement des réseaux pour lesquels France Télécom aurait stoppé toute participation, y compris pour des opérations faisant l'objet de conventions signées. Il lui demande sa position sur le sujet et quelle réponse peut être apportée aux communes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131061

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2381

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)